

## AVENANT N°4

### **à la convention de délégation de la compétence transports scolaires avec la Communauté de communes du Pays Loudunais**

**VU** la convention de délégation de la compétence transports scolaires signée le 24 Mai 2019 avec la Communauté de communes du Pays Loudunais

#### **PRÉAMBULE**

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a approuvé une convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités Organisatrices de 2<sup>nd</sup> rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes du Pays Loudunais ont signé, le 24 Mai 2019, une convention de délégation de compétence transports scolaires qui prenait effet le 1er Juin 2019 pour s'achever au dernier jour de l'année scolaire 2024/2025. La Communauté de communes du Pays Loudunais a fait part à la Région de son souhait de continuer le transport scolaire en tant qu'Autorité Organisatrice de 2<sup>nd</sup> rang sur son territoire.

#### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LE PRÉSENT AVENANT**

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

« La présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier établi par l'Education Nationale ».

L'article 4.2.1 Procédure d'inscription sera modifié comme suit :

« Sous réserve d'une décision contraire de la Région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régional des transports scolaires. »

Les tableaux en annexe 2 seront modifiés afin de tenir compte de la nouvelle tarification en vigueur pour les rentrées 2023, 2024 et 2025.

#### **ARTICLE 2 : LES AUTRES DISPOSITIONS**

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait à Poitiers, le 1 Juin 2023

En deux exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional de  
la Nouvelle-Aquitaine et par délégation  
La Cheffe de service transports  
Site de Poitiers  
Sandrine LARTEAU

Le représentant de la Communauté  
de communes du Pays Loudunais



**TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2023/2024 :**  
**MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES**

Ce document est à compléter et à envoyer à [juliette.patris@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:juliette.patris@nouvelle-aquitaine.fr) ou par voie postale avant le 30 mars 2023 :

RÉGION Nouvelle-Aquitaine  
Direction des Transports Routiers de Voyageurs - Site de Poitiers  
Hôtel de Région  
15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575 - 86021 Poitiers cedex

NOM DU PARTENAIRE OU CACHET :

*Communauté de Communes du Pays Loudunais*

TITRES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFICATION REGIONALE 2023 EN EUROS TTC	MODULATION DU PARTENAIRE A HAUTEUR DE *	RESTE A CHARGE AUPRES DES FAMILLES
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base normale	Inférieur ou égal à 495 €	30,00 €	0 €	30 €
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base 30%		21,00 €	0 €	21 €
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base 50%		15,00 €	0 €	15 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 496 et 720 €	52,50 €	0 €	52,50 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base 30%		36,75 €	0 €	36,75 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base 50%		26,25 €	0 €	26,25 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 721 et 960 €	84,00 €	0 €	84,00 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base 30%		58,80 €	0 €	58,80 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base 50%		42,00 €	0 €	42 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 961 et 1 375 €	118,50 €	0 €	118,50 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base 30%		82,95 €	0 €	82,95 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base 50%		59,25 €	0 €	59,25 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base normale	Supérieur à 1 375 €	156,00 €	0 €	156 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base 30%		109,20 €	0 €	109,20 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base 50%		78,00 €	0 €	78 €
Tarif non ayant droit base normale		202,50 €	46,50 €	156 €
Tarif non ayant droit base 30%		141,75 €	32,55 €	109,20 €
Tarif non ayant droit base 50%		101,25 €	23,25 €	78 €
Tarif Navette RPI et internats base normale		30,00 €	0 €	30 €
Tarif Navette RPI et internats base 30%		21,00 €	0 €	21 €
Tarif Navette RPI et internats base 50%		15,00 €	0 €	15 €
Inscription après les vacances de printemps		24,00 €	Tarif unique - pas de modulation	
Frais de dossier en cas d'inscription après le 20 juillet		24,00 €		

\* Renseignez toutes les cases, si vous ne souhaitez pas moduler indiquez 0 dans la modulation

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20230711-CC\_2023\_07\_157-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2023  
Date de réception préfecture : 20/07/2023



**TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2024/2025 :  
MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES**

Ce document est à compléter et à envoyer à [juliette.patrs@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:juliette.patrs@nouvelle-aquitaine.fr) ou par voie postale, **avant le 30 mars 2023** :

RÉGION Nouvelle-Aquitaine  
Direction des Transports Routiers de Voyageurs - Site de Poitiers  
Hôtel de Région  
15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575 - 85011 Poitiers cedex

NOM DU PARTENAIRE OU CACHET : Communauté de Communes du Pays Loudunais

TITRES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFICATION REGIONALE 2024 EN EUROS TTC	MODULATION DU PARTENAIRE A HAUTEUR DE *	RESTE A CHARGE AUPRES DES FAMILLES
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base normale	Inférieur ou égal à 495 €	30,00 €	0 €	30 €
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base 30%		21,00 €	0 €	21 €
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base 50%		15,00 €	0 €	15 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 496 et 720 €	54,00 €	0 €	54 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base 30%		37,80 €	0 €	37,80 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base 50%		27,00 €	0 €	27 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 721 et 960 €	87,00 €	0 €	87 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base 30%		60,90 €	0 €	60,90 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base 50%		43,50 €	0 €	43,50 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 961 et 1 375 €	123,00 €	0 €	123 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base 30%		86,10 €	0 €	86,10 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base 50%		61,50 €	0 €	61,50 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base normale	Supérieur à 1 375 €	162,00 €	0 €	162 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base 30%		113,40 €	0 €	113,40 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base 50%		81,00 €	0 €	81 €
Tarif non ayant droit base normale		210,00 €	48 €	162 €
Tarif non ayant droit base 30%		147,00 €	33,60 €	113,40 €
Tarif non ayant droit base 50%		105,00 €	24 €	81 €
Tarif Navette RPI et internats base normale		30,00 €	0 €	30 €
Tarif Navette RPI et internats base 30%		21,00 €	0 €	21 €
Tarif Navette RPI et internats base 50%		15,00 €	0 €	15 €
Inscription après les vacances de printemps		24,00 €	Tarif unique - pas de modulation	
Frais de dossier en cas d'inscription après le 20 juillet		24,00 €		

\* Renseignez toutes les cases, si vous ne souhaitez pas moduler indiquez 0 dans la modulation

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20230711-CC\_2023\_07\_157-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2023  
Date de réception préfecture : 20/07/2023



**TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2025/2026 :  
MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES**

Ce document est à compléter et à envoyer à [juliette.patris@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:juliette.patris@nouvelle-aquitaine.fr) ou par voie postale **avant le 30 mars 2023** :

RÉGION Nouvelle-Aquitaine  
Direction des Transports Routiers de Voyageurs - Site de Poitiers  
Hôtel de Région  
15 rue de l'Andenne Comédie  
CS 70575 - 86021 Poitiers cedex

NOM DU PARTENAIRE OU CACHET : Communauté de Communes du Pays Loudunais

TITRES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFICATION REGIONALE 2025 EN EUROS TTC	MODULATION DU PARTENAIRE A HAUTEUR DE *	RESTE A CHARGE AUPRES DES FAMILLES
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base normale	Inférieur ou égal à 495 €	30,00 €	0 €	30 €
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base 30%		21,00 €	0 €	21 €
Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche base 50%		15,00 €	0 €	15 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 496 et 720 €	57,00 €	0 €	57 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base 30%		39,90 €	0 €	39,90 €
Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche base 50%		28,50 €	0 €	28,50 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 721 et 960 €	90,00 €	0 €	90 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base 30%		63,00 €	0 €	63 €
Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche base 50%		45,00 €	0 €	45 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base normale	Entre 961 et 1 375 €	127,50 €	0 €	127,50 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base 30%		89,25 €	0 €	89,25 €
Tarif 4 <sup>ème</sup> tranche base 50%		63,75 €	0 €	63,75 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base normale	Supérieur à 1 375 €	168,00 €	0 €	168 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base 30%		117,60 €	0 €	117,60 €
Tarif 5 <sup>ème</sup> tranche base 50%		84,00 €	0 €	84 €
Tarif non ayant droit base normale		219,00 €	51 €	168 €
Tarif non ayant droit base 30%		153,30 €	35,70 €	117,60 €
Tarif non ayant droit base 50%		109,50 €	25,50 €	84 €
Tarif Navette RPI et Internats base normale		30,00 €	0 €	30 €
Tarif Navette RPI et Internats base 30%		21,00 €	0 €	21 €
Tarif Navette RPI et Internats base 50%		15,00 €	0 €	15 €
Inscription après les vacances de printemps		24,00 €	Tarif unique - pas de modulation	
Frais de dossier en cas d'inscription après le 20 Juillet		24,00 €		

\* Renseignez toutes les cases, si vous ne souhaitez pas moduler indiquez 0 dans la modulation

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20230711-CC\_2023\_07\_157-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2023  
Date de réception préfecture : 20/07/2023